

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

LE REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES (RDDA)

CLAUDE CHARRON ET YOLAND LECLERC

DÉCEMBRE 2009

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Historique du mouvement citoyen (CIRPÉE, RDDA) issu de l'annonce d'un projet éolien sur le territoire de l'Érable en mai 2008

Première partie:

Comité pour une intégration réussie du projet éolien de l'Érable (CIRPÉE)

Présentée par M.Yoland Leclerc

Mai-Juin 2008

Dès l'annonce de l'acceptation du projet éolien de l'Érable par Hydro-Québec, un groupe de citoyens de St-Ferdinand se mobilise et exprime ses inquiétudes aux élus lors du conseil municipal de juin 2008. Le groupe considère que la mise en place d'un tel projet, lequel aura nécessairement des impacts sur le milieu et la qualité de vie des personnes, nécessite une information, une consultation et une concertation des citoyens concernés.

Septembre 2008

Le « Comité de citoyens pour une intégration réussie du projet éolien de l'Érable » (CIRPEE) est formé. Il se compose de citoyens (nes) de St-Ferdinand et de Ste-Sophie. Les principes directeurs du comité sont : ouverture, communication et collaboration avec les différents acteurs du projet (élus municipaux, MRC, promoteur, autres organismes). Sa raison d'être est d'agir pour étudier les aménagements possibles en vue d'une intégration réussie du projet éolien de l'Érable.

Octobre 2008

Le CIRPÉE s'appuie sur des documents tels : « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne » (2007) et « Guide aux élus municipaux; énergie éolienne et acceptabilité sociale » (2008). Le CIRPEE adresse à la MRC de l'Érable et aux municipalités concernées un écrit (annexe 20) faisant état de ses extrêmes préoccupations concernant la façon dont se déroule la mise en place de ce projet industriel en milieu habité. Y est inscrit en introduction « Bien que nous ne soyons pas opposés au développement de l'énergie éolienne, nous croyons qu'il doit être réalisé dans le respect du milieu de vie de l'ensemble de la population, de leur santé et de leur qualité de vie tout en tenant compte des valeurs paysagères et ce, dans une perspective de développement durable » Ce document contient plusieurs demandes précises telles :

- que soit revue la répartition des éoliennes sur un plus grand territoire de la MRC afin de diminuer les impacts liés à leur concentration.
- que soit réalisée une étude indépendante de caractérisation du paysage
- que soit réalisée une étude indépendante sur le bruit et les infrasons de façon à respecter une distance séparatrice sécuritaire entre les éoliennes et les résidences
- qu'à la lumière de ces études soit établies des ententes et règlements relatifs à l'emplacement des éoliennes dans une perspective de développement durable en priorisant le respect du milieu de vie des citoyens sur les considérations financières

- que la MRC et les élus municipaux informent et consultent l'ensemble de la population et répondent aux questions tout au long du processus d'implantation du projet.

Aucun accusé de réception et encore moins de réponse n'a été accordée à ces demandes.

Novembre 2008

Les représentants du CIRPEE se présentent au conseil des maires de la MRC de L'Érable pour réitérer leurs demandes et offrir leur collaboration notamment pour revoir le RCI# 270 et en bonifier la teneur. Ils auront droit à une écoute polie sans plus ; il semble que tout soit attaché avec le promoteur et qu'il n'y ait plus vraiment de possibilité de changements. On retient la possibilité d'effectuer une étude de caractérisation des paysages par la firme spécialisée Ruralys.

Pendant près d'un an le CIRPEE a tenté à plusieurs reprises de se faire entendre par les élus en réitérant ses demandes et en exprimant ses inquiétudes aux rencontres suivantes :

Séances du conseil de St-Ferdinand

- Novembre 2008

- Mars 2009

- Avril 2009

- Mai 2009

Comité éolien du conseil de St-Ferdinand

- Octobre 2008

- Février 2009

Il en ressort beaucoup de promesses pour les demandes mais rien de concret. Pour calmer nos inquiétudes, les élus de leurs propres aveux disent ne pas posséder l'information nécessaire et ont beaucoup de difficulté à rencontrer le promoteur, présent sporadiquement dans la région dans le seul but de négocier des ententes.

On nous réfère souvent aux audiences du BAPE concernant nos craintes. Le BAPE répondrait à nos questions, il était là pour garantir que les choses se fassent correctement et que les corrections nécessaires seraient apportées s'il y avait lieu.

Décembre 2008

Le promoteur la société Énerfin avait reçu copie conforme des demandes du CIRPEE d'octobre 2008 adressées aux élus et à la MRC de l'Érable.

Soirée d'information du 11 décembre 2008 organisée par le promoteur, six mois après la fin des appels d'offres d'Hydro-Québec : les représentants du CIRPEE expriment haut et fort leurs préoccupations et leurs attentes. Il faut noter ici la faible participation des citoyens en général. Les propriétaires ayant signé des contrats d'option avec le promoteur ont reçu des invitations particulières. Pour les autres citoyens l'annonce a été faite dans le seul hebdomadaire local **la veille de la séance d'information**. Le CIRPEE a d'ailleurs dénoncé par écrit (annexe 26) cet état de fait au promoteur.

Aucun dirigeant du promoteur Énerfin n'était présent pour faire l'annonce de ce projet de 400 millions de dollars qui aurait de lourdes conséquences sur l'avenir à long terme de la municipalité, c'est dire l'importance que la compagnie accorde aux relations avec le milieu. Nous avons plutôt eu droit à la présentation d'un chargé de projet engagé quelques mois plus tôt. Il y a là un manque flagrant de respect envers la population de St-Ferdinand.

On annonce la formation d'un comité de suivi pour janvier 2009 sur lequel n'est prévu la présence **d'aucun citoyen ou groupe de citoyens résidant dans le secteur visé par le projet**, encore moins le CIRPÉE. Nous avons exigé de faire partie de ce comité par écrit et verbalement à plusieurs reprises. (annexe3)

Lors de cette rencontre M. de Lasteyrie, chef de projet pour la société Énerfin, nous informe que tout est possible et peut être revu. C'était la première fois que le promoteur nous promettait une carte récente, précise et complète.

La firme SNC Lavalin, sans même avoir terminer ses études d'impact affirme hors de tout doute que ce projet ne représente aucun problème et que cela pourrait même possiblement, augmenter la valeur de nos propriétés !! Le CIRPEE adresse le 12 février 2009 une lettre à SNC Lavalin (annexe 27) pour lui faire part de ses inquiétudes concernant son apparente partialité de même que des attentes précises en regard des études d'impact à venir dont la production de simulations visuelles à partir de certains points de vue exceptionnels du territoire : aucune simulation visuelle à partir de ces points ne se retrouve dans l'étude d'impact.

Le 18 février 2009

Le CIRPEE rencontre les représentants du promoteur à la demande de ceux-ci. Cette rencontre se fait aux bureaux de la MRC de l'Érable. M. Carl Plante et M. Heineken employés de la MRC sont présents à la rencontre agissant comme observateurs.

Le promoteur nous annonce qu'après des efforts très importants de sa part il modifiera la position de trois éoliennes en réponse à nos demandes. Cependant aucun autre changement ne sera possible pour ne pas nuire à la viabilité du projet. S'il doit y avoir d'autres changements on nous avise que ce sera le BAPE qui devra les imposer.

Mettons en contexte cet effort ultime que dit avoir fait le promoteur pour satisfaire nos demandes: il faut faire le lien avec les demandes écrites (annexe 30) d'un groupe de citoyens du rang trois nord de St Ferdinand appuyé par le CIRPEE, à l'effet de diminuer de façon significative le trop grand nombre d'éoliennes et les éloigner des résidences, soit :

- 3 éoliennes à 500 mètres environ
- 5 éoliennes à moins de 2 km
- 32 éoliennes à moins de 5 km

Parmi le lot d'éoliennes qui bordent les habitations de ces résidents, trois seront déplacées:

A.G. #27 : doit être déplacée en raison de sa trop grande proximité d'un habitacle de chauve-souris

A.G. #18 : doit être déplacée en raison de sa position atypique (isolée) et de sa trop grande proximité d'une érablière (étude d'impact, annexe o)

A.G. #19 : est déplacée de quelques km pour se situer à la même distance d'une résidence (moins de 600 mètres). Cependant le site initial devient le site alternatif #5

Le CIRPEE exprime au promoteur sa vive déception et achemine une lettre de blâme dans les jours suivants (annexe 31) pour son manque d'ouverture et de flexibilité. Le CIRPEE réitère une fois de plus sa demande pour l'obtention d'une carte précise et récente indiquant bâtiments, cours d'eau, limites des lots, emplacements des érablières, emplacement des éoliennes et la distance qui les séparent des habitations, les sites alternatifs, les chemins d'accès, le réseau connecteur, etc.

Février 2009

Devant l'impossibilité de recevoir des réponses précises de la part des élus municipaux le CIRPEE dépose une série de questions écrites (annexe 29) au conseil municipal de St-Ferdinand lors de son comité de travail en février 2009 et demande des réponses écrites. Aucune réponse écrite n'est fournie pour la très grande majorité des questions déposées. Le comité obtient cependant les protocoles demandés et un siège comme observateur au « comité de suivi » de la MRC. Ce comité siège à partir de mars 09 et s'avère pour la personne désignée du CIRPEE un lieu d'observation de l'implantation du projet.

Mars 2009

Les élus municipaux refusent de travailler en collaboration avec le CIRPEE de façon à bonifier certaines parties du RCI # 270 et d'y apporter les améliorations nécessaires. Le CIRPEE se base sur les RCI adoptés dans d'autres régions du Québec retenues pour l'implantation de projets éoliens. Les élus invoquent qu'ils se sont déjà engagés par résolution en août 2007 à n'ajouter aucune réglementation municipale additionnelle à la réglementation du RCI #270. Une résolution identique a effectivement été adoptée simultanément par les conseils municipaux des trois municipalités concernées. Qui a dicté ces résolutions ?

Le 9 Mars 2009 le CIRPEE dépose donc par écrit à la MRC de l'Érable et aux municipalités concernées deux documents (annexes 43-47) suggérant des modifications ou ajouts possibles au RCI #270. Aucun intérêt n'a été démontré pour ces documents et aucun accusé de réception n'a même été reçu.

Le 23 Mars 2009 Le CIRPEE écrit à Hydro Québec (annexe 28) et demande son intervention concernant le manque flagrant d'information, de consultation et de participation des citoyens concernés par le projet éolien de l'Érable. M Jacques Chauvette «directeur régional Mauricie-Bois-Francs» répond qu'il transmettra notre lettre au promoteur et nous réfère au BAPE pour le reste.

Mai 2009

Le CIRPEE, à l'aide d'un feuillet distribué par la poste, informe l'ensemble des citoyens sur les impacts majeurs du projet et invite la population à la rencontre d'information publique prévue le 7 Mai 2009 (annexe 21). Les représentants du CIRPEE sont présents à cette soirée organisée dans le but de présenter le rapport final des études d'impacts réalisées par la firme SNC Lavalin. Pour la première fois à St-Ferdinand deux cents personnes sont présentes pour s'informer du projet éolien, surpassant de beaucoup le petit nombre de propriétaires ayant signé des contrats d'option avec le promoteur et personnellement invités par lettre.

La présentation du promoteur est teintée d'une forte attitude condescendante « pas nécessaire de justifier nos affirmations on sait de quoi on parle, faites nous confiance, nos éoliennes sont les Cadillac de l'industrie». Le promoteur déclare que la viabilité du projet repose sur l'intégralité des projections étudiées, que son taux d'emprunt est de 18 %, etc. Avec l'aide du préfet de la MRC on insiste sur la grande ouverture démontrée par l'accueil d'un membre du CIRPEE au comité de suivi de la MRC. Le promoteur ne manque pas également de souligner sa grande écoute des citoyens et apporte en preuve le déplacement des éoliennes #18, #19 et #27. Les retombées économiques positives du projet pour la région rendent les inconvénients négligeables.

Les représentants de la firme SNC Lavalin présentent des résultats d'étude sans nuances et en tous points favorables au projet; l'étude insiste à plusieurs reprises sur le fait que des modifications au plan initial mettent en danger la rentabilité nécessaire à la viabilité du projet.

Les réponses aux questions des citoyens concernant le paysage, l'environnement, la santé, la dévaluation marchande, le manque de concertation, les emplois, etc. sont très peu satisfaisantes, incomplètes ou inexistantes. Ajouter à cela une disposition de salle inadéquate, une période de question limitée à une demi-heure, une animation confuse, pas d'accès à un micro pour poser les questions, etc. Cette deuxième séance d'information laisse les citoyens sur leur faim ou déçus.

Considérant :

- que la quasi totalité des demandes ou suggestions du CIRPEE adressées aux élus, à la MRC ou au promoteur Énerfin sont restées sans réponse satisfaisante
- que la seule considération prise en compte par les acteurs du projet éolien de l'Érable est la rentabilité financière au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des gens concernés et au détriment des principes pour un véritable développement durable
- que de toute évidence le CIRPEE est utilisé par le promoteur et la MRC comme exemple de leur ouverture et de leur écoute des citoyens (déplacement de trois éoliennes et intégration au comité de suivi) alors qu'en réalité le CIRPEE est perçu comme un adversaire qui cherche à faire échouer le projet
- la somme des connaissances acquises par le CIRPEE au cours d'une année de recherche sur le développement de l'éolien industriel et de ses impacts en milieu habité lui permet de douter sérieusement du bien-fondé de l'implantation d'un tel projet sur le territoire de la MRC de l'Érable et qu'au contraire une telle implantation serait néfaste au milieu retenu

Par conséquent le CIRPEE conclut qu'en raison de l'impossibilité d'obtenir la collaboration des acteurs du projet et de par la nature même des multiples impacts négatifs engendrés par l'implantation d'un parc industriel éolien, un tel projet ne peut être intégré d'aucune façon dans un milieu habité et est incompatible et contraire aux principes de la Loi sur le développement durable.

Le 1^{er} Juin 2009 le CIRPEE annonce sa dissolution et son retrait du comité de suivi. Le comité élargi sa base afin de créer le RDDA ou « Regroupement pour le développement durable des Appalaches ». Le nouveau regroupement estime désormais nécessaire, légitime et vital de s'opposer fermement à l'implantation de méga projets éoliens industriels en milieu habité.

Pour une compréhension plus globale et complète du mandat et des revendications citoyennes du RDDA, veuillez consulter les annexes 23-24-45-48.

« Pour renforcer la démocratie face au marché et inviter les citoyens à exercer leurs droits, il faudrait aller vers une démocratie directe, permanente, sur mesure, en tous lieux, dans toutes les organisations publiques ou privées où des décisions collectives doivent se prendre ; en y associant tous ceux qui y sont concernés, soit parce qu'ils y habitent, soit parce qu'ils y travaillent, soit parce qu'ils en sont les usagers, soient parce qu'ils seront d'une façon ou d'une autre affectés par leur devenir. » La Voie humaine, Jacques Attali

Deuxième partie :

Du CIRPÉÉ au Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA)

Présenté par M. Claude Charron

représentant au comité de suivi:

Après plusieurs délais la **première réunion** du comité de suivi en présence du représentant du CIRPÉÉ s'est tenue le 27 mars 2009; pour l'occasion le comité de suivi avait également invité un propriétaire signataire à faire partie du comité afin de contrebalancer la présence du CIRPÉÉ.

En préparation de la soirée d'information du 7 mai 2009 j'ai insisté pour que tous les résidents soient convoqués par lettre d'invitation à assister à cette consultation publique, de façon à ne pas répéter l'échec du 11 décembre 2008. Ce qui n'a pas été suivi; encore une fois les propriétaires signataires ont reçu une invitation par lettre et la population une petite annonce dans le journal local. Grâce à un dépliant émis par le CIRPÉÉ la population fut informée et invitée à participer à cette séance d'information. Environ 200 personnes assistèrent à la soirée qui se transforma en foire d'empoigne alors que le promoteur ne put répondre à plusieurs inquiétudes des citoyens. (cette 2 ième séance se déroule 1 an après la fin de l'appel d'offres)

La deuxième réunion du comité de suivi eût lieu le 19 mai 2009. Retour sur la soirée du 7 mai et questionnement sur le dépliant publié par le CIRPÉÉ. Une véritable tempête s'abattit sur le CIRPÉÉ; « fausses informations, exagérations, mensonges, ne refaites plus jamais cela, etc. » Personne ne voulut débattre de l'information contenue dans le dépliant. Il fut ensuite question des demandes du CIRPÉÉ; à la demande d'une carte des chemins d'accès, un membre du comité me demanda si c'était pour mieux nous opposer. Au sujet du Centre d'interprétation l'Étoile de l'Érable personne ne put répondre aux craintes concernant l'accès, la sécurité et l'utilité.

J'avais été mandaté par les citoyens du rang 3 à discuter du sort de l'éolienne # 16 : « elle est indispensable à la viabilité de la grappe, on va voir ce qu'on peut faire, etc. ». Quand je demandai à ce que le déplacement de plusieurs autres éoliennes problématiques soit considéré, ce fût la consternation et la colère au sein du comité.

Quelques réponses du comité de suivi aux questions du CIRPÉÉ pendant les réunions:

- « les affaires sont les affaires », promoteur et UPA
- « nous suivons la procédure, nous sommes légaux », le promoteur à maintes reprises
- « rien n'est prévu pour la Clé des Bois, vous pourrez utiliser la machinerie sur place » promoteur
- « nous savons que des gens devront déménager, que ça ne plaira pas à tout le monde », préfet

Mon expérience de ces deux rencontres du comité de suivi fut extrêmement éprouvante et décevante, le comité de suivi étant avant tout un comité d'implantation du projet. Il est évident que des comités locaux de concertation et de consultation auraient dû être formés dès l'annonce du projet comme nous l'avions suggéré à plusieurs reprises en se basant sur le *Guide à l'intention des élus, énergie éolienne et acceptabilité sociale*.

Composition du comité de suivi :

4 représentants de l'UPA, 4 représentants des municipalités concernées dont les trois maires, 4 représentants de la MRC, 3 représentants du promoteur, 1 représentant des Producteurs forestiers, 1 représentant des propriétaires signataires de contrat. **Notons qu'aucun citoyen ou groupe de citoyens résidant du secteur visé ne fait partie de ce comité**

RDDA (Regroupement pour le Développement Durable des Appalaches)

La transition du CIRPÉÉ vers le RDDA est bien expliquée dans le premier communiqué émis par le RDDA, signé par son porte-parole, M. Pierre Séguin. Le principal mandat que s'est donné le RDDA est de sensibiliser et informer la population des impacts majeurs de l'implantation d'un parc éolien industriel en milieu habité. (annexes 23-24)

Plusieurs actions ont été entreprises par le RDDA pour que l'information puisse parvenir à toute la population :

- demande de déménager les séances du conseil municipal de St-Ferdinand vers la salle communautaire de façon à accueillir le plus grand nombre de citoyens. Présence à toutes les séances du conseil auxquelles assistent plusieurs centaines de citoyens préoccupés par le projet éolien (annexe 40)
- organisation d'une soirée publique d'information à l'auditorium de l'ex-hôpital St-Julien à laquelle étaient présents 500 personnes. Le RDDA estime primordial de devoir informer et sensibiliser la population en lieu et place des autorités locales. Le RDDA a déploré l'attitude des partisans du projet qui ont bloqué une partie de l'accès à l'auditorium empêchant plusieurs citoyens de venir s'informer. (annexe 15)
- création de l'Écho des Appalaches (6 numéros parus à ce jour, annexe 48) pour s'assurer d'une couverture du dossier éolien et pour contrer le boycottage du Courrier de Frontenac et la couverture déficiente du journal l'Avenir qui possède peu de moyens et sous-estime l'importance des répercussions de ce projet majeur dans notre communauté. Le RDDA déplore que le bulletin municipal de St-Ferdinand traite le dossier éolien de façon sommaire et incomplète presque à l'insu de la population. Le RDDA s'interroge sur la couverture médiatique du projet; si le projet est porteur et rassembleur comme le disent les autorités, pourquoi ne pas en faire la promotion et alimenter la discussion dans les médias locaux.
- création du site Internet du RDDA (www.rdda.ca) où sont rassemblées toutes les informations concernant le projet; articles de journaux, documentation gouvernementale, vidéos, témoignages, liens utiles, pétition en ligne, etc.
- présence à l'élection municipale de St-Ferdinand: dans le district visé par le projet un écart de seulement six votes a séparé le candidat du RDDA et le maire sortant, la candidate du RDDA dans le même district récoltant 43% des votes, démontrant ainsi la forte opposition au projet éolien. Les deux candidats en faveur d'un référendum sur le projet éolien ont récolté 27% et 26% des voix, soit une majorité de 53% pour la tenue d'un référendum (annexes 5-6-18).

- le RDDA a dénoncé l'achat de votes pendant la campagne électorale de la part du promoteur et de la municipalité : l'intensification des signatures de contrat dans la zone visée par le projet en retour d'argent comptant, la distribution d'argent comptant en acompte aux proprios déjà signataires et les bouts d'asphalte complétés
- présence à l'Assemblée Nationale et rencontre avec Mme Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles qui nous a assuré une fois de plus que « les projets qui ne rencontrent pas l'acceptabilité sociale ne seront pas imposés à la population » (annexe 7)
- envoi de plusieurs lettres aux différents ministères pour les sensibiliser à la problématique de l'implantation d'un parc éolien industriel en milieu habité (annexes 32-34-39)
- dénonciation des conflits d'intérêt et autres irrégularités dans le dossier éolien, demande d'enquête et dépôt d'une plainte officielle au Ministère des Affaires sociales (annexes 17-35)
- le RDDA a déploré à plusieurs reprises la dégradation du climat social, l'intimidation et les menaces faites aux gens s'opposant ou désirant s'informer, la destruction de ses affiches, les recours aux policiers, etc. Le maire répond qu'il s'en remet au bon sens des citoyens pour rétablir la paix sociale; pourtant dans sa publicité électorale le maire lance son slogan « rassembler vers l'avenir » et en même temps insiste « pour garder un gars de chez-nous à la mairie » divisant ainsi la communauté en deux groupes, les natifs et ceux qui ne sont pas nés à St-Ferdinand, ceux qui viennent d'ailleurs.
- le RDDA a insisté pour rencontrer plusieurs organismes dont l'ARLW (bon accueil) le CPÉ (fin de non-recevoir), Chambre de Commerce des Bois-Francs-Érable (20 minutes), Fermières (horaire incompatible) etc. Le RDDA dénonce les subventions du promoteur à différents organismes afin de favoriser leur adhésion au projet.
- le RDDA a déploré les propos réducteurs des autorités envers le RDDA disant qu'il s'agissait « d'une petite gang de chiâleux ». Le RDDA mène une campagne de sensibilisation de tous les instants avec l'appui de deux comités de citoyens à Ste-Hélène et St-Julien dont les riverains subiraient les impacts du projet éolien. Beaucoup de gens du secteur visé apprennent par le RDDA l'existence d'un projet éolien, en sont grandement choqués et demandent à être informés ou consultés. Pour le RDDA il est clair qu'une forte majorité de résidents du secteur visé par le projet ne veut pas d'un développement éolien industriel sur leur territoire.
- le RDDA est en réseau avec le Comité de citoyens de Kinnears Mills qui s'oppose au projet du parc éolien des Moulins, au RésEAU des Montagnes qui s'oppose au projet éolien du Massif, au comité de citoyens de Ste-Luce qui avec l'aide de la municipalité ont fait échouer le projet éolien local, avec Éole-Prudence qui s'oppose au développement anarchique de l'éolien en Gaspésie plus particulièrement dans la région de Matane, avec la Fédération Environnement Durable (FED), principale organisation française s'opposant à l'éolien industriel en milieu habité (annexe 22) et ayant le support de M. Valéry Giscard d'Estaing (ancien président français) et récemment de M. Jacques Attali (économiste et sociologue français)(annexe 1), avec le groupe WindConcernsOntario qui rallie 41 groupes d'opposition à l'éolien industriel en

Ontario et appuyé par le docteur émérite M. Robert McMurtry (ancien recteur de la faculté de médecine de l'Université Western Ontario).

- le RDDA a demandé un budget de contrepartie à même le protocole d'entente signé par la MRC et le promoteur de façon à avoir les fonds nécessaires pour inviter des experts, mener des recherches et organiser des rencontres d'information (annexe 41)
- manifestation, mobilisation, réseautage, rencontre avec les médias, etc.

Enfin le RDDA est fier de participer aux audiences publiques du BAPE sur l'environnement qui offrent à la population une tribune démocratique où ils peuvent s'exprimer.

Le RDDA recommande :

- retrait immédiat du projet éolien de l'Érable par principe de prévention et de précaution
- un moratoire doit être décrété immédiatement pour tout projet éolien industriel en milieu habité sur le territoire québécois peu importe le modèle choisi (communautaire, coopératif, privé) et une étude exhaustive des impacts environnementaux, humains, sociaux et économiques doit être menée immédiatement sur les parcs éoliens déjà en production au Québec
- tenir une consultation nationale des citoyens et organisations sur le territoire sous forme de BAPE élargi de façon à réviser les appels d'offres en place, adapter les RCI et les schémas d'aménagement en tenant compte de la Loi sur le développement durable, de la Politique nationale de la ruralité et de la Charte québécoise du paysage
- rendre disponibles au public les expériences, les études et les rapports des autres pays via le MDDPF et tout autre moyen pour sensibiliser la population au développement éolien dans le monde et éviter les erreurs commises dans les pays avec une longue expérience de développement éolien; que cette information serve à l'élaboration d'une charte de l'éolien
- exiger de la Régie de l'Énergie, de la CPTAQ et d'Hydro-Québec qu'ils définissent les règles du développement éolien au Québec suite aux consultations publiques et que ces règles soient connues avant tout développement ou appel d'offres
- que l'appel d'offres tienne compte du bilan social, communautaire et environnemental du soumissionnaire et exiger de celui-ci une déclaration obligatoire pour toute poursuite légale et/ou condamnation pénale au cours des cinq dernières années
- tenir compte et poursuivre la recherche sur l'acceptabilité sociale entreprise par l'UQAR, en définir la notion, l'adopter légalement et l'intégrer à tout appel d'offres.
- intégrer à tout appel d'offres les principes de développement durable applicables en allouant au moins 50 points pour les projets en terres privées plutôt que trois points actuellement et que des seuils minima de redevances aux communautés, aux riverains et aux propriétaires soient clairement établis

- développer une charte de l'éolien qui devra définir les conditions environnementales, paysagères et communautaires à respecter de même que la répartition des retombées économiques et le calcul des effets cumulatifs dans le milieu
- développer la recherche sur les retombées économiques à moyen et long terme pour les communautés de façon à en tenir compte dans le processus décisionnel
- les municipalités et MRC doivent avoir la responsabilité du processus de consultation publique pour tout projet éolien en se dotant des ressources et des outils nécessaires
- accorder un caractère décisionnel et obligatoire au processus de consultation publique pour chaque projet éolien sur le territoire et ce, avant l'installation de tours de mesure de vents et autres études préliminaires
- qu'aucun résident ne soit tenu de subir des pertes financières dû à la présence d'éoliennes malgré toutes les mesures prises précédemment
- que soit reconnu le syndrome de l'éolienne et les problème de santé qui en découlent et que la santé et le bien être de tous les résidents soit protégés et reconnus prioritaires avant toute autre considération
- qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de deux kilomètres d'une résidence et établir des normes plus sévères en terrain vallonné (3-5km), en tenant compte de différents facteurs aggravants comme la direction des vents, la géomorphologie, la topographie, etc.
- qu'Hydro-Québec soit maître d'œuvre du développement de l'énergie éolienne au Québec et qu'il participe financièrement et techniquement à tout partenariat avec les communautés d'accueil
- que le vent soit déclaré richesse collective et patrimoniale et que l'énergie éolienne soit nationalisée
- de sursoir au modèle actuel de développement éolien s'il s'avérait, en regard de ce que démontrent plusieurs indicateurs, que son exploitation est non rentable dans un cadre environnemental, économique, social et humain qui ne respecte pas un véritable développement durable.

**LA BOURSE OU LA VIE ?
LE RDDA CHOISIT LA VIE**

ET VOUS, HABITERIEZ- VOUS DANS UN PARC ÉOLIEN INDUSTRIEL?

En conclusion, le RDDA, dans le respect de la loi sur le développement durable, recommande aux commissaires de ne pas autoriser le projet éolien de l'Érable qui représente un net recul patrimonial, social, environnemental, économique et humain, non seulement pour la communauté d'accueil sise dans la MRC de l'Érable mais pour tout le Québec.

Yoland Leclerc et Claude Charron, membres du RDDA

ANNEXES

- 1- 2009 12 09 Attali.doc
- 2- article-277263-Des-residants-extremement-preoccupes-par-le-projet-eolien.html
- 3- Comité de concertation
- 4- COMMUNIQUÉ 7 juillet 09.doc
- 5- COMMUNIQUÉ 26 oct .doc
- 6- COMMUNIQUÉ 29 oct .doc
- 7- Communiqué assemblée nationale 7 octobre.doc
- 8- COMMUNIQUÉ BAPE 1ère partie 13 nov-2.doc
- 9- Communiqué BAPE.doc
- 10- COMMUNIQUÉ CLD.doc
- 11- COMMUNIQUÉ conflits d'intérêts1.doc
- 12- Communiqué de presse 1 septembre2009-3.doc
- 13- Communiqué de presse 8août 09.doc
- 14- Communiqué de presse 13 septembre.doc
- 15- Communiqué de presse 26 août.doc
- 16- Communiqué de presse-10 août.doc
- 17- Communiqué demande enquête publique 27 nov-4.doc
- 18-- Communiqué postélectoral novembre.doc
- 19- Communiqué réplique au comité de suivi24 sept-1.doc
- 20- Demandes - Version finale (1).doc
- 21- Depliants_compressed
- 22- Destruction des paysages recit .doc
- 23- Développement durable-3.rév-1.doc

- 24- Développement durable. communiqué.rév.doc
- 25- Énerfin en Espagne.doc
- 26- éol lettre de Serge G a énerfin reprise soiré inf cons.doc
- 27- éol lettre etude impact SNC.doc
- 28- éol lettre hydro.doc
- 29- éol questions remises au conseil st fer 16 fév 09.doc
- 30- éol rev groupe citoyens R3N.doc
- 31- Éol société Énerfin lettre 23 fév 09.doc
- 32- Lettre Line Beauchamp.doc
- 33- Lettre CPTAQ 2 octobre-2.doc
- 34- Lettre Croteau Hydro.doc
- 35- Lettre demande de démissions 7 sept 2009.doc
- 36- Lettre demande info RCI 09 sept 09.doc
- 37- Lettre Denis Levesque.doc
- 38- Lettre finale pm.doc
- 39- Lettre Laurent Lessard conflit intérêt 5sept.doc
- 40- Lettre maire claudes-3.doc
- 41- Lettre préfet 21 septembre.doc
- 42- Lettre Steven Guilbeault.doc
- 43- Modifications RCI (COPIE DONNÉE AU MAIRE).doc
- 44- Plainte au Courrier Frontenac.doc
- 45- PROJET D'UN PARC INDUSTRIEL ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE sans photo.doc
- 46- propvalues-1.pdf
- 47- Tableau modifications RCI.doc
- 48- Echo des Appalaches, 6 numéros

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : AVOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

L'ÉCHO DES APPALACHES, bulletin d'information, publié et distribué pour et par les citoyens, est né dans la foulée du projet éolien de l'Érable. Il sera publié sur une base régulière et visera à démontrer les enjeux réels du projet éolien de l'Érable, à en expliquer les nombreux impacts et à donner la chance aux citoyens ordinaires de s'exprimer.

En aucun moment, depuis sa naissance, St-Ferdinand n'a connu de projets d'investissement de cette envergure. Aucun projet ne bouleversera le paysage verdoyant et ondulé des campagnes comme celui-là, s'il venait à terme! Et, les citoyens ne sont pas vraiment informés et encore moins consultés.

Aussi, des citoyens de St-Ferdinand et de Ste-Sophie, inquiets par la situation, ont créé le **Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA)** qui juge nécessaire, légitime et vital de s'opposer à l'implantation de tout projet de parc éolien industriel en zone habitée.

Il est important de mentionner que le RDDA est en faveur de l'énergie éolienne, le vent étant une ressource propre et renouvelable. Mais pas à n'importe quel prix, n'importe où et n'importe comment. Le parc industriel éolien de l'Érable est imposé à la population locale. En plus, il constitue une sérieuse menace à la santé, la qualité de vie, la qualité de l'eau, la valeur marchande des propriétés et aux magnifiques paysages de notre région. Partout dans le monde, des études sérieuses fixent la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences à deux kilomètres voire davantage (3-5 km) en région vallonnée comme ici à St-Ferdinand. OUI à l'éolien mais pas en milieu habité; les territoires du Nord québécois avec 90% du potentiel éolien de la province sont beaucoup plus propices et susceptibles d'accueillir ces mégaparc éoliens.

Dans ce numéro:

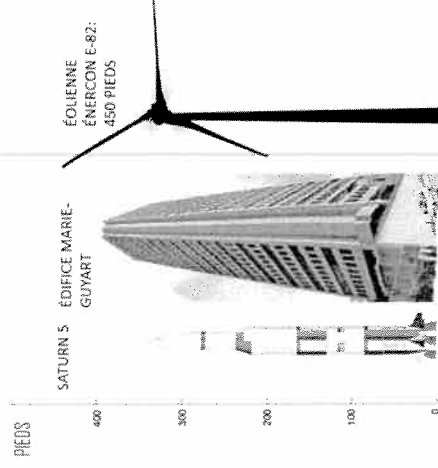
- Nouvelles brèves
- Le gigantisme des éoliennes ÉNERCON E-82
- Membres du RDDA: présentation
- Coin photos
- Que draient les riverains du lac William si...

Rédaction du bulletin d'information: Claude Charron et Michel Vachon

LE GIGANTISME DES ÉOLIENNES ÉNERCON E-82

« M. le Maire, je reviens de la Floride, et j'ai vu la fusée Saturn 5, c'est gros (C'est gros) »

Réponse du maire: « Attendez de voir les éoliennes à St-Ferdinand! »



Saturn 5: fusée spatiale la plus haute jamais conçue par l'homme permettant les premiers pas sur la lune: 365 pieds

Édifice Marie-Guyart: édifice le plus haut de la ville de Québec : 400 pieds

MEMBRES DU RDDA: PRÉSENTATION

Cette chronique, qui se poursuivra dans les numéros à venir, vise à présenter des membres du RDDA, qui, charmés par la beauté des paysages de la région, se sont établis à St-Ferdinand, il y a 30 ans ou davantage. Environnementalistes reconnus, tous sont favorables à l'énergie éolienne, mais pas à l'importe où, ni n'importe comment.

Pierre Séguin, porte parole du R.D.D.A.

Écologiste convaincu, conférencier, auteur et maître-paysagiste, il développe depuis 1975 avec sa complice Sonia Mondor, un jardin en harmonie avec le paysage environnant et le respect de la terre; les deux témoignent leur amour de la nature et l'importance d'en préserver la beauté dans un livre, qu'ils ont co-signé, et qui est paru aux éditions Bertrand Dumont: *Les jardins de vos rêves*.

Leurs jardins, reconnus par l'association des designers du Québec, ont attiré plus de **20,000 visiteurs** depuis leur ouverture en l'an 2000, et ont fait la chronique de revues et d'émissions de télévision ici au Québec, et même en Europe.

Pierre a formé pendant nombre d'années des centaines de jardiniers amateurs et professionnels aux méthodes écologiques de culture, dont Albert Mondor, sommité dans le domaine de l'horticulture ornementale au Québec. Il a également initié de nombreux jeunes de l'école primaire de St-Ferdinand à la plantation d'arbres et a travaillé bénévolement avec les comités d'embellissement de St-Ferdinand.

Vous êtes contre les éoliennes industrielles en milieu habité?

Dites-le en affichant une pancarte sur votre terrain.

Communiquez avec: Claude Charron,

tél.: 418-428-3355

NE VENEZ PAS VOUS ENQUÊTER!



www.rdda.ca

VICTORIAVILLE: NON AUX MICRO-ÉOLIENNES NOUVELLES BRÈVES

Le 13 juillet dernier, le Journal La Nouvelle/L'Union annonçait que la Ville de Victoriaville n'autorisera pas de micro-éoliennes dans les zones résidentielles.

La grandeur des terrains, l'impact visuel, le bruit, tout a été considéré, a expliqué le maire, Roger Richard.

IRLANDE: RÉOLUTION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Attendu que la compagnie Enerfin a déposé le 7 mai dernier à St-Ferdinand une étude d'impact effectuée par SNC-Lavalin pour un projet d'implantation d'une cinquantaine d'éoliennes en territoire habité;

Attendu que les municipalités environnantes développent depuis 12 ans, un circuit historique (chemin patrimonial), qui met en valeur l'ensemble des éléments paysagers qui sont reconnus exceptionnels;

Attendu que l'étude identifie des impacts majeurs sur l'intégrité du paysage, particulièrement dans l'axe du chemin historique Craig et Gosford situé sur notre territoire;

Attendu que l'étude passe sous silence un nombre considérable d'impacts que la population devrait subir et hypothèque le développement futur des secteurs touchés en ajoutant des servitudes réelles et indirectes sur les terrains;

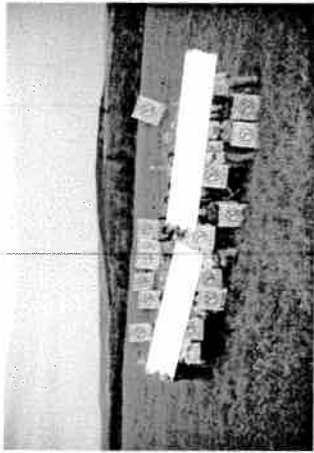
Attendu que ce projet n'a aucunement démontré à ce jour sa nécessité ni acceptabilité sociale par et pour les communautés concernées;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) refuse à des municipalités rurales l'occupation du territoire par des familles désireuses de vitaliser et dynamiser leurs milieux ruraux;

Attendu que l'implantation de parcs éoliens avec des structures qui équivalent à un immeuble de 35 étages représente un usage autre qu'agricole;

Pour ces motifs, il est proposé par Gilbert Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Irlande demande aux instances concernées de surseoir aux projets d'implantation de parcs éoliens en territoires habités, parce qu'ils portent injure au principe même du développement durable (adopté le 18 juin 2009).

COIN PHOTOS



Une cinquantaine de sympathisants du RDDA posent à Vionay, devant les montagnes et vallées, dans la volonté de préserver l'intégrité et la beauté pour les générations présentes et futures.

Photo: Jean-François Guitton



Selon l'étude d'impact de SNC-Lavalin Environnement Inc., 2008, commandée par le promoteur Enerfin, (pages 46-47) chaque fondation d'éolienne nécessitera de 400 à 450 m³ de béton, soit environ 45 bétonnières; l'excavation de la fondation se fera à la pelle mécanique avec matricon percuteur et dynamitage pour creuser une surface de 56 pieds par 56 pieds. Le site d'implantation de chaque éolienne, accueillant les gens nécessaires à la mise en place des structures, aura une surface maximale de 6400 m² (soit 264 pieds par 264 pieds) qui devra être débouée et nivelée au hauteur.

QUE DIRAIENT LES RIVERAINS DU LAC WILLIAM SI...

Texte de Michel Vachon, résident de St-Ferdinand

Tous conviendront que les deux principales richesses de notre territoire, ce sont le lac William et les montagnes qui l'entourent. Ils font la beauté de notre milieu, la fierté des résidents de St-Ferdinand et la raison des ravissements des nombreux visiteurs.

Que diraient les riverains si le maire leur annonçait qu'il projette d'installer 12 éoliennes d'une hauteur de 450 pieds en plein milieu du lac? Les riverains de part et d'autre du lac seraient situés alors à peu près à 400 mètres de distance des éoliennes, comme l'autorise le règlement de la MRC. Cette idée semble totalement farfelue? Rappelons-nous qu'il y a à peine 20 ans, les égouts de l'hôpital St-Julien se déversaient directement dans le lac William!

Que diraient les riverains si le maire ne leur demandait pas leur avis pour un tel projet, étant donné que le milieu du lac ne leur appartient pas?

Que diraient les riverains si le maire leur déclarait que c'est une énergie verte, que c'est du développement durable?

Que diraient les riverains si le maire vendait son projet en prétendant ainsi attirer des touristes?

Que diraient les riverains si le maire affirmait que cela rapporterait à la municipalité quelques dizaines de milliers de dollars pour faire des ponts et des routes?

Cette histoire, c'est celle de gens comme vous, qui un jour, ont décidé de s'installer à St-Ferdinand ou dans la région; aujourd'hui, ils dénoncent le projet éolien de l'Érable parce qu'ils veulent éviter une détérioration de leur bien-être et de leur santé, de même que des dommages irréparables à la beauté sauvage des montagnes autour desquelles ils habitent.

MANIFESTATION ET PRÉSENCE MASSIVE AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, 10 août dernier, plus de cent manifestants ont marché dans St-Ferdinand pour démontrer aux élus municipaux et provinciaux leur forte opposition au projet éolien de l'Érable. Cent cinquante (150) lettres, destinées aux ministres des Affaires municipales Laurent Lessard, de l'Environnement Line Beauchamp et à la chef du développement durable d'Hydro Québec, Maria Vaccaro, ont été distribuées aux citoyens désireux de les acheminer aux personnes concernées.

La marche s'est terminée au centre communautaire du village, lieu de l'assemblée du conseil municipal, monsieur le maire ayant acquiescé à la demande du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) de tenir l'assemblée du conseil à un endroit pouvant accueillir tous les gens intéressés à suivre les débats.

Carol Isabel, dans Le journal l'Avenir, a fait largement écho de la manifestation et des débats qui l'ont suivie. Ajoutons simplement cette question soulevée par un citoyen durant l'assemblée du conseil: "Quels seront, Monsieur le Maire, les revenus nets de St-Ferdinand, c'est-à-dire après toutes les dépenses, que générera le projet éolien?" Ne pouvant pas répondre de façon claire à cette question, le maire a renvoyé le citoyen à l'entente signée avec le promoteur Énerfin.

Enfin, Pierre Séguin, porte-parole du RDDA, a remis au maire et aux conseillers une lettre évoquant le témoignage touchant d'un maire français qui a vécu avant et après l'implantation d'éoliennes dans son village. Ce texte, paru dans la revue française Valeurs actuelles, est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.enerdiaat.fr/general/la-guerre-des-éoliennes_4175.html

Dans ce numéro :

- Un processus chaotique et antidémocratique
- Membres du RDDA : présentation de Claude Chartron
- Com photo
- MRC et élus municipaux n'ont pas fait leurs devoirs!
- Source publique d'information
- Rédaction du bulletin d'information : Claude Chartron et Michel Vaabon

SOIRÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

Des citoyens opposés au projet éolien de l'Érable, dont des membres du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) organisent une importante soirée d'information sur ce projet, pour la population des trois municipalités touchées soit St-Ferdinand, St-Sophie et St-Pierre-Baptiste. La population des municipalités environnantes aussi concernée par ce projet, dont Irlande, Ste-Hélène etc., est également invitée. Au programme de la soirée :

- une simulation vidéo du projet éolien de l'Érable, réalisée et présentée par le cinéaste réputé Raoul Jomphe, qui a vécu l'implantation du premier parc éolien du Québec, dans la MRC de Mataine;
- les impacts du projet éolien de l'Érable sur l'occupation du territoire, sur la santé etc.

MERCREDI 26 AOÛT 2009

À 19H30

À L'AUDITORIUM DE L'HÔPITAL ST-JULIEN
À ST-FERDINAND

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS!

Consultez notre site Internet : www.rdda.ca

UN PROCESSUS CHAOTIQUE ET ANTIDÉMOCRATIQUE

Septembre 2005 : première rencontre à propos d'un projet éolien qui pourrait être de type communautaire; aucune suite n'est donnée à cette rencontre.

Janvier 2006: adoption du règlement de contrôle inférieure (RCI) fixant un cadre à l'implantation d'éoliennes dans la MRC; la population n'est pas consultée. Enemtes secrètes entre propriétaires et promoteur et entre municipalités et promoteur qui se poursuivent jusqu'en 2009.

Été 2007 : sans présentation orale, le promoteur Gelelectric affiche à Ste-Sophie des maquettes représentant l'emplacement des éoliennes. De nombreux résidents sont furieux de voir le territoire parsemé d'éoliennes industrielles sans avoir été informés ni consultés.

Mai 2008 : le projet éolien de l'Érable est retenu par Hydro-Québec.

Septembre 2008 : un groupe de résidents de St-Ferdinand et Ste-Sophie crée le CIRPÉE (Comité pour une intégration réussie du projet éolien de l'Érable) qui réclame du promoteur et des élus des modifications majeures au projet, des cartes claires montrant toutes les résidences touchées par le parc projeté et des études sur le bruit, les tensions parasites, les impacts socio-économiques etc. **Sans résultat!**

Décembre 2008 : soirée d'information du promoteur Énerfin, à St-Ferdinand, pour présenter le projet à la population; **seuls les propriétaires signataires reçoivent une invitation. La population est avisée par un petit encadré paru la veille dans le journal l'Avenir!** Donc, la majorité des gens présents seront les propriétaires concernés!

Mars 2009 : création d'un comité de suivi, dont l'objectif avoué est d'implanter le projet. En fait, un comité de concertation, composé entre autre de citoyens, aurait dû être créé dès octobre 2005. « La concertation devrait apparaître très tôt, dès la conception du projet, dans le processus décisionnel pour réduire les risques de désaccord sur un projet éolien en prenant en compte les différents points de vue » (Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux, p. 55).

Mai 2009 : présentation par le promoteur de l'étude d'impact environnemental de SNC-Lavalin. **Il est demandé au promoteur d'inviter, par un envoi postal particulier, toute la population concernée à cette assemblée. Mais, encore une fois, seuls les signataires de contrats ont droit à ce traitement.** Ayant prévu la manœuvre, notre groupe distribue un bulletin d'information invitant toute la population. Plus de 200 personnes assistent à une soirée houleuse : études faibles ou biaisées, réponses évasives, enjeux majeurs escamotés.

Frustré par l'attitude antidémocratique, intransigente et unilatérale des promoteurs, le CIRPÉE se dissout et donne naissance au Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA). Le RDDA vise à informer les citoyens et à dénoncer le projet d'implantation du parc éolien industriel de l'Érable en milieu habité.

Texte de Claude Chartron

MEMBRES DU RDDA PRÉSENTATION DE CLAUDE CHARRON

Résident du secteur Vianney depuis 1981, conjoint de Lucie Croteau de St-Ferdinand, il s'implique activement dans plusieurs sphères de sa municipalité :

- conseiller municipal de Vianney pendant sept ans;
- membre du comité de fusion des municipalités de Vianney, de Bernierville et de St-Ferdinand;
- fondateur du journal municipal l'Info-Vianney;
- coordonnateur de la Bibliothèque municipale de Vianney pendant dix ans;
- coordonnateur du Centre de ski de fond pendant les dix dernières années; « La Clé des bois », avec un achalandage moyen de 1500 jours/ski par année, attire des visiteurs de partout au Québec, tout en faisant la joie des résidents de la région.

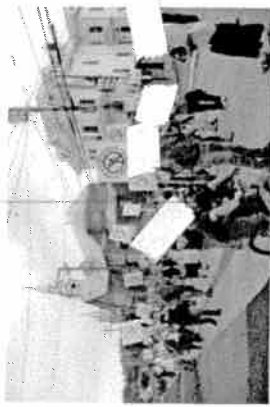
Écologiste convaincu, amateur de la nature, il s'est fait ambassadeur de la région en vantant les beautés de St-Ferdinand pour en faire profiter le plus grand nombre de gens grâce à son travail au Centre de ski de fond. « Toutes ces richesses qui nous entourent, cette qualité de vie exceptionnelle qui m'a fait prendre racine ici, j'aime les faire découvrir et les partager avec nos membres et nos visiteurs ».

NOUS SOLLICITONS VOTRE APPUI

L'impression et la distribution de chacun des numéros de ce bulletin, fait pour et par les citoyens, s'élève à plusieurs centaines de dollars. Comme nous n'avons pas les moyens de la multinationale étrangère Énerfin, nous demandons votre aide. Vous pouvez déposer un don, même minime, à la Caisse du Carrefour minier de St-Ferdinand ou à une autre caisse au compte du RDDA
202.74-815-110 228 4.

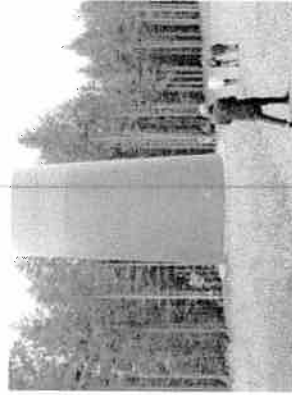
Vous pouvez aussi poster un chèque fait au nom de RDDA, à l'adresse suivante :
RDDA, 315 route Vianney, St-Ferdinand, G0N 1N0
Merci à l'avance de votre appui.

COIN PHOTO



Une centaine de personnes ont manifesté à St-Ferdinand pour démontrer leur opposition au projet éolien de l'Évêque. Plus tard, les opposants comptaient environ 120 personnes massées dans le centre communautaire pour assister aux délibérations du conseil municipal.

Photo : Lucie Croteau



L'étude d'impact de SNC-Lavalin Environnement inc., 2008, commandée par le promoteur Énerfin, révèle, en page 137, qu'au total 63,0 hectares de déboisement seront nécessaires pour les 50 éoliennes, les chemins d'accès etc. Ces 63 hectares (155 acres ou 184 arpents) de forêts à déboiser correspondent à la superficie de 118 terrains de football (360 pieds X 160 pieds) ou 678 terrains de 100 pieds par 100 pieds.

MRC ET ÉLUS MUNICIPAUX N'ONT PAS FAIT LEURS DEVOIRS!

Le 7 février 2007, le ministre Normandeau déposait les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un développement durable de l'énergie éolienne, afin de doter les MRC et les municipalités d'un outil d'encadrement pour les projets éoliens à venir : http://www.mmrnc.ca/communications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf. Nous constatons un fossé très grand entre les orientations du gouvernement et ce qui a été réalisé par le conseil municipal de St-Ferdinand et la MRC. En voici 3 exemples.

Orientations du gouvernement	Conduite observée dans la réalité
<p>1- La population peut exprimer des préoccupations qui pourraient empêcher des projets éoliens dont les inquiétudes liées au bruit, la préservation du paysage et de la qualité de vie, la volonté de préserver des sites touristiques. "Le fait d'associer activement la population des diverses parties de son territoire pour déterminer ses particularités et préoccupations permettra à la MRC de mieux connaître les éléments susceptibles de favoriser l'acceptabilité sociale de la filière éolienne." (page 12)</p>	<p>1- La MRC et les élus municipaux n'ont pas organisé eux-mêmes une seule assemblée publique pour informer les citoyens ou les consulter. Ils n'ont pas fait de sondages non plus. Pourtant, ils ont permis un sondage en mai 07 portant sur l'urbanisation de l'auditium et de la chapelle de l'hôpital! Les bulletins d'informations municipales, n'ont jamais mentionné l'adoption par la MRC, en janvier 2006, du règlement de contrôle intermédiaire (RCI) encadrant l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Aucune information, aucune consultation, aucune concertation.</p>
<p>2- Le gouvernement demande à la MRC d'apporter une attention particulière à la protection et à l'aménagement des paysages de son territoire." Puisque la population y vit au quotidien, "elle devra être étroitement associée à la détermination des paysages d'intérêt de son milieu..." (page 13)</p>	<p>2- Tous les citoyens de la municipalité auraient dû être consultés, le paysage étant une affaire de tous! Même les citoyens dont la résidence est située à proximité des éoliennes projetées n'ont pas été rencontrés, ni informés, encore moins consultés!</p>
<p>3- Considérant la difficulté de se représenter la présence d'éoliennes dans le paysage, "il est fortement recommandé à la MRC de recourir à une expertise professionnelle reconnue" pour mieux évaluer l'impact des éoliennes et favoriser leur intégration visuelle. (page 13)</p>	<p>3- Des citoyens ont demandé de façon répétée que la MRC engage la firme indépendante Kurlys pour évaluer et simuler l'impact d'éoliennes de 450 pieds de hauteur sur le paysage de la région. La MRC n'a pas accepté.</p>

Tout de Michel Vachon

MEMBRES DU RDDA PRÉSENTATION DE MICHEL VACHON

Conjoint de Solange Poulin de St-Ferdinand, il est résidant de cette municipalité depuis 1981.

Maintenant à la retraite, il a œuvré principalement dans le domaine de l'éducation, dont les cinq (5) dernières années comme directeur des études au Cégep de Thetford.

Dans les années 90, bien qu'en accord avec le projet de contournement de la route 165 à St-Ferdinand, il a, avec l'appui de quelques citoyens, formulé une plainte au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour minimiser les impacts de ce projet. Le BAPE a donné raison aux plaignants et le Ministère des Transports a modifié le tracé de la route pour éviter d'emprunter le Rang 6 de St-Ferdinand.

Au début des années 2000, à la suite d'une demande d'un conseiller municipal, il a animé un comité sur la gestion des déchets afin d'instaurer dans la campagne de St-Ferdinand un système de récupération. Le comité, appuyé d'une vingtaine de bénévoles a lancé une campagne de promotion de la récupération et du compostage dans Bernierville et St-Ferdinand. Le succès a été tel que M. François Roberge, directeur de Récupération Frontenac, affirmait que St-Ferdinand, compte tenu de sa population, était la championne en volume de récupération parmi les dizaines de municipalités desservies par son service.

SOIRÉE D'INFORMATION DU BAPE : UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

Plus de 600 personnes se sont massées à l'intérieur de l'église de St-Ferdinand, le 16 septembre dernier, après une manifestation bruyante sous la surveillance de la Sûreté du Québec. Cette manifestation, organisée par le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) a réuni 125 opposants au projet éolien de L'Érable. La soirée s'est poursuivie jusqu'à minuit quinze alors que les intervenants ont questionné sans cesse les représentants du promoteur espagnol Enerfin et de la firme conseil SNC-Lavalin. Plusieurs impacts négatifs du projet ont été soulevés et à plusieurs reprises les opposants ont attaqué la légitimité de ce projet entaché d'irrégularités, de conflits d'intérêts et de manque de transparence. Le promoteur Enerfin, condamné pour plusieurs centaines de milliers de dollars d'amendes dans la gestion de ses parcs éoliens en Espagne, a été pris à partie par plusieurs citoyens durant la soirée. Tous les intervenants sans exception ont vivement critiqué le projet, l'inacceptabilité sociale ralliant le plus grand nombre. Au dire de la journaliste de Radio-Canada, dépêchée sur les lieux pour couvrir l'événement, et de madame Bourdages, animatrice de la soirée pour le BAPE, jamais un projet éolien n'a soulevé autant de contestation au Québec.

NOUVELLES BRÈVES

Condamnations et amendes pour Enerfin rapportées dans le journal espagnol

La compagnie Enerfin, promoteur du projet éolien de L'Érable, a été condamnée en avril 2009 à verser une amende de 135.000 \$ à la ville de Rodero en Espagne après s'être soustraite de son obligation de payer des taxes sur une période de deux ans pour son projet éolien de Monte Cabeza. La multinationale espagnole a également été contrainte d'enlever vingt-trois (23) éoliennes implantées à Chantada, dans une zone protégée pour sa valeur écologique. Finalement, elle a dû retirer sa tour de vent érigée sans autorisation sur un site archéologique. Voyez tous les détails sur notre site Internet : www.rdda.ca

Mise en demeure contre les propriétaires signataires du projet éolien de L'Érable

Le Regroupement de citoyens de Sainte-Hélène-de-Chester a fait parvenir à 35 propriétaires et co-propriétaires une mise en demeure les sommant de cesser immédiatement toutes formes de démarches visant l'implantation d'éoliennes industrielles sur leurs propriétés, certains citoyens pouvant voir jusqu'à 40 éoliennes de leur résidence. À défaut de quoi, ils seront tenus responsables des dommages à la santé des personnes demeurant à proximité des éoliennes, responsables des désagréments quant aux bruits émis, au paysage qui sera altéré, à la baisse significative de la valeur marchande des propriétés et toutes autres conséquences imprévues.

Voyez gratuitement le parc éolien d'Osoorio au Brésil et épargnez des milliers de dollars à votre MRC!

Les éoliennes du parc d'Osoorio au Brésil peuvent paraître belles, tellement le paysage sur lequel elles sont implantées est ordinaire : c'est une région plane, marécageuse, avec de rares arbres. Voyez cette vidéo amateur et prêtez attention au bruit émis par les éoliennes : <http://www.youtube.com/watch?v=W93Pn-8f-18>

Des élections municipales bientôt

Vous êtes contre l'implantation d'un parc éolien industriel dans St-Ferdinand. Des élections municipales s'en viennent, et vous pouvez faire une différence en votant pour un candidat convaincu que ce projet va contre l'intérêt général et représente un recul pour la municipalité.

Séance spéciale de l'assemblée du conseil de St-Ferdinand

À son retour du Brésil avec le promoteur Enerfin, le maire Langlois a commandé la tenue d'une séance spéciale du conseil pour donner son appui à "Éoliennes de L'Érable", dans sa demande de dérogation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Pourquoi ne pas avoir attendu la séance ordinaire du conseil du lundi 14 septembre 2009, se demande le RDDA, qui considère illégitime et non transparente cette façon de faire.

Consultez notre site internet : www.rdda.ca

L'écho des Appalaches 3

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE - NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Les touristes préfèrent les magnifiques panoramas aux éoliennes industrielles

Le maire de Saint-Ferdinand monsieur Langlois (ref. Informations municipales, vol. 8, no 12, page 2) et le promoteur Enerfin affirment que des touristes viendront en grand nombre visiter Saint-Ferdinand et les environs à cause des éoliennes. Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) rejette cette idée.

D'abord, si le gouvernement du Québec accepte tous les projets annoncés, des éoliennes seront érigées partout sur le territoire du Québec (voir la carte de la page suivante). Qui parcourra des dizaines, voire des centaines de kilomètres pour visiter un parc éolien, quand il s'en trouve un à proximité de sa résidence?

Par ailleurs, des parcs éoliens ont vu le jour au Bas-Laurent et en Gaspésie, régions touristiques par excellence au Québec. Or, si les éoliennes attirent les touristes, ces organismes en feront large mention afin de stimuler leur industrie touristique. Plutôt, ils vantent leurs paysages panoramiques et leur nature sauvage! Consultez les brochures touristiques ou les sites Internet de ces organismes :

<http://www.tourisme-gaspesie.com>

<http://www.tourisme-bas-laurent.com>

Le dépliant "Mes vacances au Québec, automne 2009", accompagnant La Presse du samedi 12 septembre dernier, consacre les pages 17, 18 et 19 au Centre-du-Québec qui fait la promotion de notre région en parlant de "fabuleux paysages, de circuits cyclables, de chevauchées équestres, d'ornithologie, d'aventure en kayak de ballade gourmande, de Festival de la canneberge etc." Le projet de parc industriel éolien de L'Érable va complètement à l'encontre de ce tourisme vert qui privilégie le contact avec la nature. Préserver la beauté de nos montagnes est le meilleur gage pour continuer d'attirer des visiteurs de partout au Québec.

Dans ce numéro :

Des albergistes disent non au projet éolien de L'Érable

Membres du RDDA : présentation de Michel Vachon

Coin photo

Nouvelles brèves

Rédaction de l'hebdomadaire d'informations : Claude Charrois et Michel Vachon

DES AUBERGISTES DISENT NON AU PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Extrait de la lettre adressée au conseil municipal de St-Fredmand par les propriétaires de gîte La Forme des bois, à Irland. Pour l'intégralité de cette lettre, consultez notre site web à www.ledébat.ca

Monsieur le maire,
Membres du Conseil municipal,

Comme vous le constaterez, les signataires de cette lettre, impliqués dans l'activité touristique régionale, ont convenu de faire part de leur point de vue au regard du projet d'implantation d'éoliennes dans la région. Nous sommes situés dans la municipalité d'Irland, vos voisins.

Nous voulons faire valoir notre point de vue parce qu'un projet d'une telle envergure nécessite un véritable débat que les élus, de par leur mandat, doivent encourager et alimenter... Ajoutons que si, lors de la dernière élection que vous a portée au Conseil, ce projet n'était pas un enjeu sur lequel les citoyens se sont prononcés, il devient d'autant plus indispensable que vous demeuriez souverts à nous les avis, et que vous fassiez des piéds et des mains pour susciter l'expression des citoyens...

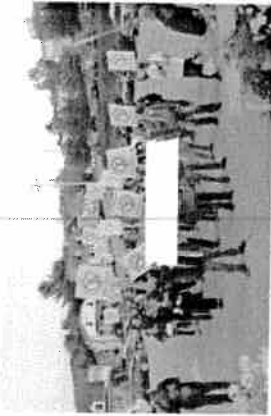
...d'entrée de jeu... nous sommes pour le développement éolien, là où il s'avère nécessaire et efficace.

Nous, les signataires, avons reçu au fil des ans, des centaines de visiteurs venant de toutes les régions du Québec et même de l'étranger... Nous constatons que nos visiteurs découvrent une région splendide, ils le disent. Ils sont ébahis par les paysages de montagnes et de vallées, de rivières et de lacs. Et aussi par l'histoire que véhiculent très bien, entre autres, les chemins Craig et Gosford...

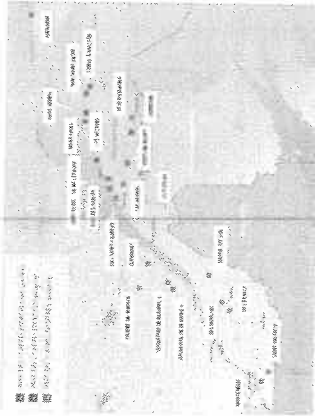
En fait, en milieu rural, les produits touristiques de nature et ceux à caractère culturel attirent. Pensons aux circuits de vélo, de canot, de kayak, de randonnée équestre, de sentiers pédestres, ski de randonnée, la chasse, la pêche, le golf, aux beaux jardins, aux théâtres, aux musées, aux festivals, aux circuits gourmands, au chemin des artisans, aux fêtes des couleurs, aux circuits des établissements, etc.

Messieurs, le projet d'implantation des éoliennes, implantées là où il est prévu, contrevient à tout ce qui précède. Tout d'abord, il n'y aurait rien d'original suscitant la curiosité et attirant les touristes puisque des projets à y en a un peu partout au Québec. S'il y avait des tours Eiffel un peu partout en Europe, celle de Paris n'aurait plus le même pouvoir d'attraction.

COIN PHOTO



125 approuvés à l'implantation d'éoliennes industrielles en milieu habité ont manifesté bruyamment avant le début de la soirée d'information tenue par le BAPE à l'église de St-Fredmand, où plus de 600 personnes se sont réunies pour recueillir de l'information sur le controversé projet éolien de L. Erable.



Cette carte montre que des purs éoliens sont réalisés ou projetés en Montérégie, près de Montréal, à St-Valentin à l'est de Sherbrooke, à Thedford Mines, Kinnear's Mills, St-Jean-de-Breheuf, au sud et au nord de Québec, dans le Bas-St-Laurent, en Gaspésie, sur la Haute-Côte-Nord, dans Châteauguay, et au Lac St-Jean. A cela, s'ajoutent 500 MW de projets dispersés sur tout le territoire et issus des communautés et des autochtones (source Hydro-Québec).

(suite de la page de gauche)

Parlons maintenant du beau. Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées. Plus clairement, pour que nous nous comprenions bien, elles se dressent sur la crête de montagnes qui les exposent pour la plupart au regard des habitants et des passants. Elles se dressent partout dans le paysage qui fait la beauté de notre région. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région. C'est ce qu'a compris le maire de Mingan, qui a su mettre les limites qui s'imposent pour sauvegarder non seulement un milieu local, mais une partie du patrimoine du Québec.

Messieurs, quand nous parlons de développement touristique, nous parlons de développement économique. Donc nous n'approuvons pas développement des énergies propres et développement économique... à long terme. Que restera-t-il comme impact économique une fois que quelques entrepreneurs auront réalisé les travaux et que quelques propriétaires empocheront quelques dollars, et qui assez fréquemment ne résident pas à l'ombre des éoliennes? Quelques emplois? Ce sont des gratailles en comparaison à ce qu'empocheront les gros investisseurs.

C'est bien peu aussi comparativement à ce que crée et pourrait créer à l'avenir, avec de l'imagination et de la concentration, le développement touristique.

Que gouvernement réclament nos collectivités à long terme avec ce sacage des montagnes, ces immenses coupes à blanc pour construire des voies d'accès (ce à quoi devraient s'opposer normalement la CPTAQ et l'UPA), ce décapage des montagnes, avec le phénomène de l'érosion, l'affectation des cours d'eau voire même de la nappe phréatique? Notre patrimoine naturel portera-t-il cicatrice à perpétuité et des séquelles permanentes.

Aujourd'hui, nous savons, nous devons savoir. Et vous comme élus, vous devez vous informer, vous devez creuser avant de prendre des positions. Vous ne pourrez jamais plaider l'ignorance. Oui aux éoliennes, mais sans sacage!

Nous faisons nôtre cette position de l'EPAW² qui "est favorable aux énergies renouvelables lorsqu'elles sont efficaces, et lorsqu'elles sont socialement, économiquement et environnementalement acceptables. Pour ce faire, il est au moins impératif que leur mise en œuvre soit réellement concertée avec les populations locales."

Hélène Bazin
André Thivierge
Gîte La Turne des bois, Irland

- 1 Ajout de la rédaction
- 2 EPAW: Plateforme européenne contre l'éolien industriel, www.epaw.org/

“DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉOLIEN ET CONFLITS D'INTÉRÊTS”
C'est le titre du *Miami Express*, de juillet 2007! Cette publication gouvernementale à l'intention des élus les avertit de bien prendre connaissance de la loi et d'éviter de se placer en situation de conflits d'intérêts dans le dossier éolien. L'article précise: "Tout élu doit, en vertu de l'article 361, divulguer verbalement la nature générale de son intérêt pecuniaire particulier dans toute question prise en considération par le conseil de la municipalité. (...) Un tribunal pourrait considérer qu'un élu a un tel intérêt dans cette question dès que **ce dernier sait qu'un de ses terrains est susceptible de recevoir une éolienne.**"

Le RODA dénonce le fait que deux conseillers ont signé des contrats d'option avec le promoteur, **donc avec possibilité de recevoir une éolienne**, et ont participé aux discussions et à l'adoption de plusieurs résolutions concernant le projet éolien, contrairement ainsi à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 361. De plus, un conseiller a siégé sur deux comités éoliens et a même représenté la municipalité à la MRC, se plaçant de nouveau en conflits d'intérêts. Le RODA a demandé une enquête au ministère des Affaires municipales.

VOUS ÊTES CONTRE LE PROJET ÉOLIEN : PARTICIPEZ AU BAPE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pourrait débiter les audiences le **2 novembre** prochain pour le projet éolien de L'Érable. La première partie de l'audience permet à tous les citoyens de poser toutes les questions voulues sur tous les aspects du projet; il est maintenant temps de préparer vos questions. Quelques semaines plus tard, en deuxième partie, la commission recueillera les opinions des personnes et groupes qui souhaitent être entendus avec ou sans mémoire. Les personnes qui désirent présenter un mémoire devront le remettre **vraisemblablement vers le 26 novembre**. Des détails seront apportés prochainement.

Dans ce numéro :

Élections municipales du 1^{er} novembre : des candidats contre le projet éolien

Le projet éolien de L'Érable : un fâcheux social évident! Paulo Asselin, conseiller

Le projet éolien de L'Érable : gain ou perte pour les municipalités?

Avec Enerfin, ce n'est pas pareil! Comparaison de 4 pays éoliens

Rédaction du bulletin d'Info-matou : Chantal Chartrand et Michel Vachon

PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE :

GAIN OU PERTE POUR LES MUNICIPALITÉS ?

Les retombées économiques au niveau provincial
Il existe un débat sur l'opportunité de développer l'énergie éolienne à cause de son coût beaucoup plus élevé que l'hydro-électricité. En plus, Hydro-Québec, selon ses données, enregistrera des surplus d'électricité au moins jusqu'en 2017. Les Québécois verront donc leur facture d'hydroélectricité augmenter au cours des prochaines années en partie à cause de l'énergie éolienne. Il faut lire l'article du 6 juin 2009 de René Vézina, économiste et éditorialiste au journal *Les Affaires* "Les illusions de la coûteuse patente éolienne".

Les retombées économiques au niveau local

L'implantation d'éoliennes géantes en milieu habité est très contestée au Québec. Des directives du gouvernement existent en relation au paysage et à la nécessité de consulter la population concernée (directives non suivies par les élus municipaux et la MRC de l'Érable). En ce qui concerne la question des retombées économiques, aucune balise n'existe pour notre région. Je vous propose trois tests pour juger de la contribution économique locale d'un projet éolien en milieu habité.

- Test 1 : Le besoin de développement économique d'une région donnée
- Test 2 : L'engagement de l'investisseur et les retombées.
- Test 3 : Le niveau de risque économique

Test 1 : Le besoin de développement économique d'une région donnée

Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), affirme que l'aspect économique n'est pas le seul critère à considérer dans le développement éolien. Le Centre du Québec est avantagé sur le plan de l'emploi; selon l'Institut de la statistique, en août 2009, notre région enregistre le plus faible taux de chômage au Québec avec 6 %. La Gaspésie arrive en queue de peloton avec un taux de 17%. Notre région est d'ailleurs en pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs.

Test 2 : L'engagement de l'investisseur et les retombées

- Le niveau des retombées pour les municipalités est faible compte tenu des revenus engendrés par la multinationale espagnole Enerfin.

Revenus bruts annuels par éolienne selon les chiffres d'Enerfin:

Enerfin : plus de 600 000 \$

Municipalités : 3 800 \$¹

¹ La FQM propose des redevances annuelles aux municipalités, d'un minimum de 8 000 \$ par éolienne!

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE :

DES CANDIDATS CONTRE LE PROJET ÉOLIEN

Dans plusieurs municipalités où des projets éoliens s'annoncent, des citoyens ont décidé de s'impliquer et de se présenter aux élections pour contrer des projets qui se construisent sans consultation des populations concernées.

À Saint-Julien, le parti Naturellement St-Julien est né. Jacques Longtin se présente comme maire avec les conseillers suivants, les districts électoraux sont entre parenthèses : Gérard Marti (1), Réjean Beaudoin (2), Christian Tanguay (3), Kristina Skrotzky (4), Francis Lehoux (5), Martine Therrien (6).

À St-Ferdinand, les candidats suivants appuient **Michel Vachon** qui se présente comme maire et qui désire un référendum sur le projet éolien.

Serge Gagné (1) : cinéaste et producteur indépendant, installé à St-Ferdinand depuis 3 ans, il veut l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. "Quant au projet éolien, non respectueux de la richesse territoriale à protéger, son déficit démocratique le classe comme inacceptable dans sa conception et irresponsable dans son processus. Pour la création de vrais emplois, je compte rapidement travailler au classement des bâtiments St-Julien comme patrimoine architectural et territorial et accorder un appui inconditionnel à une occupation renouvelée de ce site exceptionnel."

Françoise Aubre (2) : établie depuis 35 ans à St-Ferdinand, mère de 5 enfants, elle a toujours été au service de la population : membre du conseil d'administration de l'Hôpital St-Julien, directrice bénévole depuis 12 ans du chœur des Jeunes de Vianney "Je me présente dans le contexte désolant du projet éolien, peinée de constater avec quelle innocence, nous donnons nos droits et notre paysage à une multinationale étrangère. Je pense que ce sont les gens et leur créativité, et non les grosses machines, qui sont le véritable moteur économique d'une région."

Yves Auger (3) : âgé de 55 ans, originaire de la région, il a été producteur agricole et aujourd'hui, enseigne au cégep de Victoriaville en agriculture biologique. "Je suis contre l'implantation d'un parc éolien en milieu habité. Pour le bâtiment Saint-Julien, je prône sa réutilisation, pourvu que les activités à venir soient viables et rentables et, bien sûr, avec l'accord des citoyens."

Jean-Paul Pulceter (4) : installé à St-Ferdinand depuis 1995, ingénieur de formation, il se présente comme conseiller indépendant. "Confrontée à la plus importante décision de son histoire, la population ne doit pas laisser la MRC et d'autres organisations extérieures défendre leurs propres intérêts le soin de décider. Prenons en main notre destinée dans le dossier éolien et exigeons de nos élus un référendum sur la question. Le 1^{er} novembre, appuyons les candidats qui s'engagent à tenir ce référendum."

LE 1^{ER} NOVEMBRE, CHAQUE VOTE COMPTE !

Assurez-vous d'abord que votre nom soit inscrit sur la liste électorale. Si vous prévoyez ne pas pouvoir voter le 1^{er} novembre, votez par anticipation le 25 octobre 2009. S.V.P., allez voter!

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : UN GÂCHIS SOCIAL ÉVIDENT!

Opinion de Paulo Asselin, conseiller municipal de St-Ferdinand²

Après avoir accepté et signé le contrat de servitude de notre terre pour l'implantation d'éoliennes, mon épouse et moi avons commencé à douter du bien-fondé de notre geste : beaucoup trop de questions étaient sans réponses! Alors, nous avons retourné le chèque de 1 000 \$ à la compagnie en leur signifiant que nous allions y réfléchir davantage. (...)

À l'arrivée d'Énerfin, compagnie espagnole qui a acheté l'expertise d'Électrice, j'ai vécu un sentiment d'espoir - ouverture - dialogue-concertation, mais ce fut de courte durée.

Il y a un aspect majeur et directeur qui nourrit le projet : c'est \$\$. Il y a un critère de décision et c'est toujours \$\$. (...) Pendant ce temps, le climat social se détériore de la rencontre promotionnelle de décembre 2008 au Manoir du Lac en passant par celle de mai 2009. La municipalité s'enlise dans un bourbier indescriptible, il n'y a plus de dialogue possible, même que des injures entre concitoyens sont entendues à la radio régionale. Et il y a plus encore parce que la dissension fomentée même au sein de plusieurs familles et entre voisins. (...)

Il faut admettre que notre municipalité n'a pas su évaluer tous les impacts reliés à un parc éolien, en tout cas, moi, j'admets que j'ai fait preuve d'une grande naïveté dans ce dossier. J'ai cru, naïvement, qu'un projet patronné par la MRC était nécessairement bénéfique pour l'ensemble de la municipalité, et ce n'est pas le cas. Quelle municipalité envie notre dissension sociale? Il est évident que toute municipalité est très intéressée à une entrée financière, mais on ne peut pas le faire au détriment de la paix sociale et de notre paysage qui sera désormais défigurée par nos montagnes rasées. De donner les municipalités des Appalaches en pâture aux compagnies éoliennes n'est certainement pas honorable pour le gouvernement libéral du Québec.

Quelles sont les ressources de la MRC pour réconcilier les familles, les voisins, les concitoyens de notre municipalité? Ces frais encourus seront-ils inclus dans les redevances volontaires de la compagnie éolienne? J'en doute fortement. Ça va prendre plus que de belles promesses pour réparer cette brisure sociale. Tout ça à un prix et c'est beaucoup trop cher, à mon goût, pour constituer le déchetement de notre municipalité.

² Vous pouvez lire l'intégrale de cette lettre sur notre site internet au www.veol.ca

AVEC ENERFIN, CE N'EST PAS PAREIL! COMPARAISON DE 4 PARCS ÉOLIENS

PROJET ÉOLIEN	Éoliennes Saint-Urick, Saint-Léandre	Parc éolien de Carleton en Gaspésie	Parc des Moinhbs (Therford, Kimear's Mills, St-Jean-de-Brebeuf)	Éoliennes de L'Érable (St-Ferdinand, St-Sophie, St-Pierre-Baptiste)
MISE EN SERVICE	Prévue en 2009	Réalisée en décembre 2008	Prévue en décembre 2011	Prévue en décembre 2011
PROMOTEUR	Northland Power Inc.	Cartier énergie éolienne	3CI	Énerfin
NOMBRE D'ÉOLIENNES	83	73	78	50
MW TOTAL	127 MW	109,5 MW	156	100 MW
TURBINE	General Electric 1,5 MW	General Electric 1,5 MW	Enercon E-82	Enercon E-82
INVESTISSEMENT PROJETÉ OU RÉALISÉ	300 millions \$	170 millions \$	400 millions \$	420 millions \$
NOMBRE MAXIMAL D'EMPLOIS DURANT LA CONSTRUCTION	200	325	300	500
NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS	20	10	20	25

Énerfin et 3CI utilisent exactement les mêmes turbines: le projet de 3CI en compte 56% de plus que celui d'Énerfin. Pourtant, Énerfin annonce davantage d'investissement, davantage d'emplois durant la construction, et davantage d'emplois permanents! Énerfin n'a jamais répondu à la demande officielle du RDDA d'expliquer ses chiffres et de nommer les titres d'emplois annoncés! Simon Jean Yelle d'Énerfin a affirmé, le 16 septembre dernier, devant 600 personnes que les 25 emplois permanents seraient basés à St-Ferdinand. Le RDDA n'en croit rien!

- Énerfin n'a pris aucun engagement formel en terme de dépenses ou d'emplois dans notre région. Ses seuls engagements concernent les ententes avec les propriétaires de terrain et les municipalités. Récemment, le promoteur a évoqué des retombées de l'ordre de 10%, mais sans engagement.
- Le projet éolien de L'Érable est peu créateur d'emploi permanent soit 25 emplois pour 420 millions investis. Or, selon E&B DATA les petites et moyennes entreprises (PME) pour un investissement de 400 millions, créent de 5000 à 10 000 emplois permanents!
- **Test 3 : Le niveau de risque économique**

Il est très probable que la population locale ne récolte pas ce qu'elle espérait, pire encore qu'elle devra assumer des conséquences négatives importantes.

Parmi les risques encourus :

- Les risques que le projet de parc éolien nuise au développement d'autres secteurs comme la micro-entreprise, le tourisme et la villégiature;
- Le risque qu'une compagnie ne respecte pas ses obligations. Un journal espagnol rapporte qu'Énerfin a été condamné, en avril 2009 à une amende de 135 000 \$ pour avoir évité le paiement de 2 ans de taxes à la ville de Roderro, en Espagne;
- Étant donné le coût élevé de démantèlement des éoliennes, le risque est grand de voir se développer des cimetières d'éoliennes, à l'exemple des sites miniers orphelins de Murdochville et Black Lake; Éoliennes de L'Érable ne serait pas la seule compagnie à faire faillite ou disparaître avant de remplir ses obligations.

Voici des exemples de dépenses qui peuvent se rajouter aux municipalités :

- Les plans d'urgence en cas d'incendie à 300 pieds de hauteur, les formations spécialisées aux pompiers, les nouveaux équipements;
- Les services d'avocats dans le cas des poursuites;
- Les services techniques ou de voirie lors de situations imprévues;
- Les débordements de rivières et phénomènes d'érosion dus aux coupes massives d'arbres sur les montagnes.

Le projet éolien industriel de L'Érable est contraire à la revitalisation du territoire et n'exerce aucun effet réel de lever sur l'économie de la région. Le développement régional à long terme est sacrifié pour une rentabilité immédiate, ce qui est contraire aux principes de développement durable.

V'LA L'BON VENT, V'LA L'JOULI VENT

Le projet éolien de l'Érable n'est que la pointe de l'iceberg. Des éoliennes peuvent facilement être ajoutées aux cinquante déjà prévues dans notre secteur. Tout y sera déjà prêt! Partout, les promoteurs s'empressent de faire signer des contrats au rabais.

Des mâts de mesure de vent ont été installés à St-Julien, St-Jacques-le-Majeur, St-Fortunat et plus récemment à Inverness par la compagnie Enerfin. Ste-Hélène-de-Chester et Ham Nord ont aussi des projets sur la table sans compter l'énorme projet du Parc des Moulins avec 78 turbines géantes (Theford, St-Jean-de-Brebeuf, Kinnears Mills). **Vouons-nous vraiment vivre dans un vaste parc d'éoliennes partout autour de nous, sans même être consultés?**

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET PROJETS ÉOLIENS

Dans quelques jours, nous aurons une décision importante à prendre, lourde de conséquences pour l'avenir à long terme de notre municipalité. Nous sommes tous concernés par ces projets industriels en milieu habité. Nous pouvons changer les choses le 1^{er} NOVEMBRE.

- Pour une démocratie municipale
- Pour une préservation de notre lac et de nos montagnes
- Pour l'amélioration de notre qualité de vie

À ST-JULIEN, votez pour l'équipe « NATURELLEMENT ST-JULIEN » avec JACQUES LONGTIN, qui se présente à la mairie.

À ST-FERDINAND, les candidats qui appuient la tenue d'un référendum sur le projet éolien sont :

Serge GAGNÉ, district no 1 Françoise AUBRE, district no 2
Yves AUGER, district no 3 Jean-Paul PELLETIER, district no 4

Michel VACHON, à la mairie, "POUR UN VRAI CHANGEMENT"

ÉLECTIONS MUNICIPALES À SAINT-FERDINAND

INVITATION À UNE RENCONTRE PUBLIQUE

AVEC DES CANDIDATS INDÉPENDANTS

JEUDI 29 OCTOBRE 2009, À 19 h 30

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

C'est jeudi, le 29 octobre 2009, que des candidats indépendants au poste de maire et de conseillers pour la municipalité de St-Ferdinand invitent la population à venir les rencontrer.

A cette occasion, le candidat à la mairie, *Michel Vachon*, et les candidats au poste de conseiller *Serge Gagné* (district 1), *Françoise Aubre* (district 2), *Yves Auger* (district 3), *Jean-Paul Pelletier* (district 4) feront le point sur les enjeux majeurs de cette élection, recevront vos commentaires et répondront à vos questions.

Vous êtes invités en grand nombre à venir rencontrer ces candidats dans le cadre de la campagne électorale et ainsi mieux connaître ceux et celle qui veulent vous représenter au conseil municipal de Saint-Ferdinand.

L'écho des Appalaches 5

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : NOUS SOMMES TOUTS CONCERNÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

DONALD LANGLOIS ET HUGUETTE RUEL REFUSENT UN DÉBAT ÉLECTORAL
Étant donné le fort intérêt des citoyens dans le débat radiophonique du 15 octobre dernier et étant donné les enjeux importants de l'élection 2009, l'équipe de M. Michel Vachon, candidat à la mairie de St-Ferdinand, a invité le maire sortant M. Donald Langlois et Mme Huguette Ruel à poursuivre cette formule d'un débat public à St-Ferdinand selon un procédé qui leur conviendrait. Les deux candidats ont malheureusement refusé de débattre de leurs idées et de leur programme devant leurs citoyens!

Madame Ruel a tenu pour sa part une assemblée publique le 23 octobre dernier devant une soixantaine de personnes. Elle était alors entourée de ses conseillers et partisans dont messieurs Yvon Lamothe, Yves Charlebois et Frédéric Gariépy.

ÉLECTIONS ET ASPHALTE

Des travaux d'asphaltage ont eu lieu dans le secteur de Viarmey à trois semaines des élections alors que les élus ont souvent allégué le manque d'argent pour procéder. Les élus vous diront qu'il s'agit d'une coïncidence alors que ça ressemble fort aux bonnes vieilles méthodes d'autrefois pour aller chercher des votes!

ÉLECTIONS ET CONTRATS DE 1000 \$

Enerfin tente d'acheter des propriétés et de leur faire signer un contrat qui stipule que les signataires acceptent de se lier au projet éolien. En prime, 1000 \$ comptant! De même, la firme espagnole diffuse nombre de messages à la radio et inonde les journaux de leur réclame. Enerfin montre son vrai visage et son manque de respect pour nos institutions démocratiques. Mais le citoyen n'est pas dupe de cette ingérence dans notre campagne électorale; l'argent n'achète pas tout.

Dans ce numéro :

- V'la l'bon vent, v'la l'joli vent
- Élections municipales et projets éoliens
- La qualité des paysages, une force majeure selon la MRC
- "Un paysage à partager" ou à suerfléter?
- Élections municipales : invitation à une rencontre publique

Rédaction du bulletin d'information : Claude Chartrand et Michel Vachon

'' UN PAYSAGE À PARTAGER'' OU À SACRIFIER?

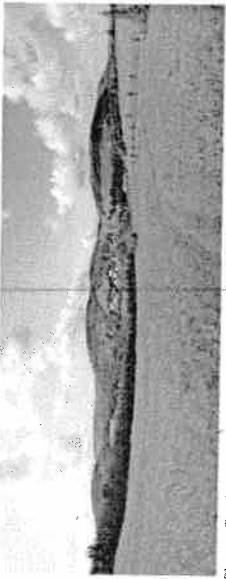


Photo : Gracienusé de Jean-François Gratton

Le slogan choisi pour le 151^e anniversaire de Sainte-Sophie en dit long sur la fierté des résidents quant à leur coin de pays : ''Un paysage à partager''.

La page d'accueil du site Internet de Ste-Sophie va dans le même sens :

''Sainte-Sophie-d'Halifax a la réputation de ses beaux paysages en hiver comme en été et sur tout à l'automne puisque 50% du territoire est boisé, dont 20% en érables. C'est 90 km où l'on peut se promener en voiture, à pied, à cheval ou à vélo pour admirer cette belle nature qui nous entoure et nous séduit par ses plaines et ses collines. Un petit village caché sur les Appalaches qui donne la vue sur ses plaines...''

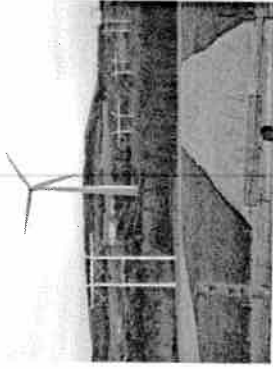


Photo : Gracienusé de www.cocagne.org

Si la ligne de transmission d'Hydro-Québec est visible de très loin à cause de la structure blanche et tubulaire de ses poteaux, cela n'est rien à comparer des côlennes géantes qui vont s'imposer à l'ail. En plus, les poteaux balanceront 270 pieds de diamètre (82 mètres), sur un mât de 322 pieds de haut (98 mètres), le tout situé sur la crête des montagnes.

LA QUALITÉ DES PAYSAGES, UNE FORCE MAJEURE SELON LA MRC

SNC-Lavalin, dans son étude d'impact pour le projet éolien de L'Érable, a réalisé 13 simulations visuelles sur différentes portions de notre territoire afin d'anticiper les effets visuels des éoliennes. Selon cette étude, 8 des 13 simulations révèlent que les éoliennes auront des impacts majeurs sur le paysage étant donné leur quantité et leur grosseur.

La MRC de L'Érable, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, a identifié la qualité des paysages comme l'une des forces majeures de la région. Avez-vous entendu un représentant de la MRC se soucier de la qualité du paysage qui fait partie de la qualité de vie? Pourtant, le *Guide d'intégration des éoliennes au territoire*¹ remet en question le développement éolien à tout prix :

''L'impact des projets éoliens sur le paysage est indéniable et toute volonté de camoufler un parc est illusoire. La taille de l'objet étant si importante, il devient primordial de façonner le territoire pour créer des paysages éoliens d'intérêt. Par contre, dans le cas de certains paysages d'une grande valeur, leurs caractéristiques (...) imposent que le développement en soit exclu'', p. 11

''Il reviendra à la MRC, par exemple, de s'interroger sur l'intérêt d'implanter des éoliennes (...) sur un site dont le caractère rural et pittoresque est indéniable'', p. 12

La MRC ne s'est pas interrogée! Elle n'a pas interrogé non plus ses citoyens pour connaître leurs opinions sur la valeur qu'ils accordent à leur paysage. Les élus ont décidé! Le paysage a également une valeur économique de premier plan pour l'industrie récréotouristique. L'écotourisme en particulier est directement menacé par tout développement éolien industriel. **Le gouvernement fédéral reconnaît que le tourisme génère plus de richesse que l'agriculture, la forêt et les pêches réunies.** Le paysage doit donc être protégé en tant que bien culturel et collecté par une loi ou une charte.

LA CHARTE DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS²

Étant donné la valeur qu'accorde la population au paysage, une Charte du paysage québécois a été réalisée en janvier 2000 grâce au soutien financier du ministre délégué au Tourisme et du programme Action Environnement et Faune. Selon cette charte, les citoyens et les instances publiques ont la responsabilité de reconnaître, de mettre en valeur et de protéger le paysage. Le paysage doit devenir une préoccupation fondamentale. Toute intervention modifiant le paysage de façon marquée nécessite la participation de la communauté concernée.

Par ailleurs, même s'il est légitime pour toute communauté de viser la meilleure visibilité économique possible, il lui faut également reconnaître le droit à l'ensemble des citoyens de vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif.

Encore une fois, dans l'élaboration du projet éolien de L'Érable, la MRC et les élus municipaux n'ont pas suivi les directives du gouvernement et n'ont pas eu la moindre préoccupation pour le paysage, le sacrifiant allègrement au seul profit du promoteur éolien!

¹Guide d'intégration des éoliennes au territoire, gouvernement du Québec, 2007

² Conseil du paysage québécois, La charte du paysage québécois, janvier 2000

LE CENTRE DE SKI DE FOND « LA CLÉ DES BOIS » EST MENACÉ

De Claude Charron, président de la ''Clé des bois''

L'acceptation de la soumission du projet éolien de L'Érable à St-Ferdinand, en mai 2008, s'est avérée une source majeure d'inquiétude pour les administrateurs du Centre de ski. L'implantation d'un parc éolien industriel vient en totale contradiction avec la mission de la Clé des Bois qui est de faire découvrir et expérimenter une nature sauvage, des panoramas grandioses, la diversité des milieux et l'équilibre avec le patrimoine bâti. De plus, le sentier principal reliant St-Ferdinand avec le secteur de Vianney était fortement compromis parce que parsemé de sept turbines géantes.

Fâchés du fait que des administrateurs de la ''Clé des bois'' ont milité contre le projet éolien, plusieurs propriétaires terriens, dont un conseiller municipal, ont retiré leurs droits de passage aux skieurs amputant du coup les deux tiers du réseau de sentiers; de plus, la base des opérations du Centre de ski de fond située à Vianney a été fermée, la contestation du projet éolien n'étant pas étrangère à cette fermeture.

Devant ces faits, le Centre de ski n'a pas procédé à sa campagne de financement, n'a pas renouvelé ses contrats de publicité, et n'ajant plus de base opérationnelle, a procédé au remisage de sa machinerie, et ce, dans la plus grande démotivation.

Enerfin n'a jamais cru bon de rencontrer les administrateurs du Centre de ski de fond, ni de les informer et encore moins de les consulter concernant le projet éolien de L'Érable. La ''Clé des bois'' a dû initier des rencontres avec le promoteur pour lui faire part de ses appréhensions; Enerfin, pour sa part a ignoré jusqu'à tout récemment les doléances des administrateurs du centre de ski de fond, révélant du coup leur seule véritable préoccupation, à savoir un maximum de profits pour ses actionnaires!

Mais voilà que soudainement, à la veille des élections et des audiences du BAPE, M. Langlois et Enerfin s'intéressent beaucoup au Centre de ski de fond. M. Langlois tente de se faire du capital politique pour se faire réélire et le promoteur Enerfin aimerait bien redorer son image devant les commissaires du BAPE.

M. Langlois annonce dans sa publicité qu'il vient d'assurer la prochaine saison de ski de fond, ce qui est totalement faux. M. Langlois induit la population en erreur. Non seulement la prochaine saison de ski de fond est-elle compromise, mais l'avenir même du Centre de ski de fond la « Clé des bois » est menacé après 36 ans de services à la communauté, ayant attiré des milliers de touristes ébahis par la beauté et la richesse de notre région.

L'écho des Appalaches

ÉDITION SPÉCIALE

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

LES PARCS ÉOLIENS ET LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Dans la dernière édition du Journal L'Avenir, Enerfin, dans sa publicité pour vendre son projet éolien, prétend que de vivre à proximité des éoliennes "est sans effet sur la santé"!

Rétablissons les faits :

↳ Le médecin ontarien réputé, le Dr Robert McMurty, ex-recteur de la faculté de médecine de la University of Western Ontario, rapporte le 13 septembre 2009 que le nombre de personnes présentant des problèmes de santé majeurs dues aux éoliennes continue d'augmenter pour atteindre plus de 100 cas recensés en Ontario.

↳ L'industrie éolienne clame qu'il n'y a pas d'évidence scientifique prouvant que les éoliennes ont un effet néfaste sur la santé. **Santé Canada est en désaccord!** Le 6 août 2009, Allison Denning, coordonnatrice pour Santé Canada, région atlantique déclare : "Santé Canada avise que des articles scientifiques indiquent que les éoliennes peuvent avoir des impacts sur la santé humaine."

↳ En 2006, l'Académie française de Médecine concluait : "Les effets nuisibles du bruit sur la santé sont insuffisamment confirmés. Les infrasons émis par les pales des éoliennes, infrasons qui voyagent facilement et varient selon le vent, constituent un risque permanent sur la santé pour les gens qui y sont exposés. **L'Académie recommande de ne pas ériger de turbine à moins de 1,5 km des résidences.**"

↳ Le département de santé du Minnesota, le 22 mai 2009, dépose un rapport concluant que les éoliennes produisent un large spectre de basses fréquences pouvant affecter les résidents dans leur maison, spécialement la nuit : "La plainte la plus commune dans les nombreuses études sur les effets des turbines sur les gens sont l'impact sur la qualité de vie. L'insomnie et les maux de tête sont les plaintes les plus communes (...) L'évidence la plus disponible suggère que les effets sur la santé sont reliés aux basses fréquences et au niveau de bruit dépassant les 35 dB(A)."

↳ En juin 2009, le médecin anglais Christopher Hanning, BSc, MB, BS, MD, spécialiste de réputation mondiale sur le bruit, les troubles du sommeil et leurs conséquences sur la santé, concluait : "Selon mon opinion d'expert, selon mes connaissances de la physiologie du sommeil et une revue de la recherche disponible, **je n'ai aucun doute que le bruit généré par les éoliennes cause des perturbations du sommeil et des difficultés de santé.**"

SILENCIEUSES ET SANS DANGER?

↳ Peu de temps après l'implantation à Ripley en Ontario des 36 éoliennes de type Enercon E-82, les mêmes que celles projetées dans le parc éolien de L'Érable, plusieurs familles ont présenté de sérieux problèmes de santé (manque de sommeil, maux de tête, stress, vertiges, etc.).

Une étude déposée en février 2009, payée par le promoteur a démontré que quatre éoliennes dépassaient les normes de 40 dBA du Ministère de l'Environnement de l'Ontario et ce, dans un rayon de 2 km.

Modern wind turbines generate dirty electricity, 28 avril 2009, Catherine Kleiber

Cette étude portait sur les décibels audibles de type A (dBA). Aujourd'hui on sait que les décibels de type C (dBC) ou infrasons sont plus pernicious et dommageables pour la santé humaine. Les promoteurs éoliens en Ontario sont maintenant obligés par la loi d'effectuer des études sur les infrasons (dBC) pour tout parc éolien de 25 turbines et plus.

↳ Dans un article paru sur le site de l'AQPER (Association québécoise pour les énergies renouvelables), la compagnie TransCanada Energy est reconnue avoir payé 1,750,000\$ pour l'achat de six résidences dans son parc éolien en Ontario, les propriétaires ayant entamé des poursuites judiciaires contre TCE après que leur résidence fut déclarée « impropre » à l'habitation.

Convenons que la science médicale actuelle reconnaît que de vivre à proximité des éoliennes cause des troubles à la santé à un certain nombre de personnes.

C'est avant d'ériger ces structures qu'il faut agir et non après; le consensus international actuel établit une distance séparatrice sécuritaire à au moins 2 km de toute résidence et même plus en terrain vallonné comme ici dans les Appalaches.

Et vous, concernant la santé, croirez-vous le promoteur Enerfin, tout intéressé d'implanter ses projets, ou encore des médecins spécialistes de la santé indépendants? Rappelons que les compagnies de tabac ont très longtemps nié l'effet nocif du tabac sur la santé, alors qu'elles avaient en main des études prouvant le contraire!